

Déclaration Force Ouvrière pour le CTSA du 19 mai 2022

Des « petits » administratifs aux ITRF : les oubliés du ministère de l'EN

Bien sûr on pourra parler des revalorisations indemnitaires de ces derniers mois, bien sûr on pourra dire que rien n'aura autant été fait pour ces personnels depuis des années...mais on pourrait dire aussi que jamais autant le coût de la vie n'a augmenté, que jamais les conditions de travail ne se sont autant dégradées, si bien que les personnels qui sont dans ce ministère cherchent par tous les moyens à en sortir, et que ceux qui y entrent ne veulent surtout pas y rester...

Et que dire des personnels techniques qui mettent de l'huile dans les rouages et qui donne à tout un chacun la possibilité de travailler ? Après avoir méprisé les personnels ITRF en leur accordant des revalorisations indemnitaires insignifiantes en 2021, le ministère prévoit une revalorisation d'IFSE qu'il octroie uniquement aux informaticiens avec effet rétroactif au 1er janvier 2022 !

Le message envoyé à l'ensemble des personnels ITRF par ce traitement inégalitaire est aussi indécent que méprisant !

Dans un contexte où l'effet combiné du gel du point d'indice et de l'explosion des prix paupérise l'ensemble des personnels, le ministère ignore tous ses agents ITRF affectés dans les services de reprographie, de courrier, d'archives, de communication, de prévention, d'immobilier, de construction, de pilotage et performance, de contrôle de gestion, etc.

Le ministère affiche le même mépris aux collègues ITRF affectés en EPLE, personnels de laboratoire notamment, comme à ceux exerçant dans l'enseignement supérieur.

Sans le travail de tous et de chacun de ces personnels volontairement oubliés par le ministère, l'Éducation nationale n'existe pas.

Il y a quelque année notre syndicat avait demandé à M.Pierre ancien SG de CDDiser les personnels de ménage en vacation.

Le rectorat avait mis en place cette CDDisation de deux personnes par an lorsqu'elles avaient 3 ans d'ancienneté...Depuis au moins 4 ans et plus, le rectorat semble avoir « oublié » cette mesure.

Nous savons qu'il y a deux personnes qui ont ces conditions d'ancienneté et nous voudrions que ces personnels de l'ombre ne soient pas ignorés.

Le rectorat semble aussi oublier ses engagements au sujet du Télétravail sur le paiement de l'allocation forfaitaire de 2.50 euros par jour de travail. Il est temps que le rectorat retrouve la mémoire !

Comme dans les EPLE d'ailleurs où nous assistons à une baisse flagrante de qualité dans le travail de personnels déjà usés par les réformes successives sans moyens supplémentaires, Toujours faire plus avec moins ! telle pourrait être la devise de notre ministère qui rince et essore tellement ses personnels qu'ils vont voir ailleurs si l'herbe est plus verte...

Tout ça bien sûr dans un contexte économique fragilisant les personnels des premiers échelons de nos catégories se retrouvant ainsi depuis le 1^{er} mai dernier en dessous

du SMIC ! Comment peut-on croire qu'en 2022, nous en soyons arrivés là dans l'éducation nationale !

La seule réponse de notre ministère a été d'augmenter nos régimes indemnitaires de manière inégalitaire entre académies et entre catégories de personnels, si bien que la part indemnitaire atteint quasiment un tiers de nos salaires. Et dans le même temps, la valeur du point d'indice est restée gelée durant 5 ans, après des augmentations insignifiantes durant les 15 années précédentes !

L'impact de cette maltraitance salariale est aussi désastreux sur le montant des pensions de retraite, de travailleurs pauvres, ces personnels deviendront des retraités précaires.

Le gouvernement a su ouvrir grand le porte-monnaie pour distribuer allégrement de l'argent public sous forme d'aides aux multinationales et autres cabinets d'expertise. Pour mettre la main à la poche au service du pouvoir d'achat des agents publics, il n'y a plus personne ! mais notre ministère qui parle tant de qualité de vie au travail devraient s'en occuper urgemment ...notre ministère qui veut tant améliorer l'attractivité de ses postes devraient se dépêcher d'agir, en augmentant le point d'indice par exemple, et en donnant aux agents quels qu'ils soient des moyens dignes d'exercer leurs missions.

Vous connaissez la revendication de notre fédération sur la question de la valeur du point d'indice, 22,68 %. Nous espérons qu'en ces temps de formation d'un nouveau gouvernement nous allons entendre une première mesure d'augmentation de ce point d'indice d'au moins 10 %.